

COMITE TI-JO MAUVOIS

Jeu-concours d'histoire 2^{ème} édition Année 2016

Les résistances des esclaves au système esclavagiste en Martinique du XVII^{ème} siècle à l'abolition

Recueil documentaire

INTRODUCTION

- Le système esclavagiste
- Résister, c'est quoi ?

1 – NE PAS CEDER

- a) Le suicide
- b) Les révoltes à bord des bateaux négriers

2 – SE MAINTENIR, EXISTER EN TANT QU'ETRE HUMAIN

- a) La musique serve, la danse, les fêtes
- b) Les sociétés secrètes
- c) La survie au quotidien : l'habitat, les vêtements, etc
- d) La mobilité servile : se débrouiller et créer des réseaux
- e) Les pratiques spirituelles
- f) Le pécule et le jardin
- g) La résistance des femmes

3 – SE DEFENDRE, S'OPPOSER

- a) Les empoisonnements
- b) Le marronnage
- c) Des luttes politiques dans la nuit de l'esclavage
- d) Les révoltes, les complots

ANNEXES

- Les gouverneurs en Martinique (du XVII^{ème} siècle à l'abolition de l'esclavage)
- Lexique
- Eléments de bibliographie
- Les résistances des esclaves dans la littérature, éléments de bibliographie

INTRODUCTION

Le système esclavagiste

Aux Caraïbes-Amérique, à partir de la première moitié du XVII^{ème} siècle, se développe une dynamique économique à nulle autre comparable à l'époque, reposant sur un système massif de soumission par l'esclavage, de coercition, de discrimination, qui fait des colonies en question de véritables monstres asociaux. Toutes les puissances européennes s'investissent dans ce processus colonial et esclavagiste, non seulement celles qui y possèdent des territoires, mais aussi celles qui interviennent dans le processus par de complexes biais financiers, tels les divers états italiens, Malte, la Prusse ou la Suisse. Ces colonies, notamment les Caraïbes insulaires, surtout celles sous domination anglaise ou française, comptent jusqu'à 90 % d'esclaves au cours du XVIII^{ème} siècle et début du XIX^{ème} siècle, dans leur population totale. Elles sont, dès les débuts de la colonisation européenne aux Amériques, les lieux de phénomènes de résistance de la part des esclaves, une longue tradition anti-esclavagiste de la part des tous premiers concernés qui sont, en réalité, les premiers abolitionnistes.

(D'après l'extrait du site internet : <http://lesabolitions.culture.fr/resister-et-survivre/resistance-au-quotidien/le-systeme-esclavagiste.html>, production Archives nationales d'outre-mer – avec quelques compléments du Comité Ti Jo Mauvois)

RESISTER, C'EST QUOI ?

- Ne pas céder
- Se maintenir, exister en tant qu'être humain
- Se défendre, s'opposer

La résistance populaire est d'abord « coutumière » : c'est l'organisation d'une économie de survie-et parfois violente : c'est le marronnage.

(Extrait : Le discours Antillais, Edouard Glissant, édition du Seuil 1981, p 67)

1 – NE PAS CEDER

a) Le suicide

Les suicides étaient surtout fréquents à l'embarquement sur les négriers au départ des côtes d'Afrique ou en cours de traversée. Aux îles, on cite quelques cas de suicides, peu nombreux, une fois que l'acclimatation de l'esclave a été réalisée. Certaines ethnies semblent plus portées que d'autres au suicide : les Mines du Togo, les Bissagos, les Quiambas. Thibault de Chauvallon observe que « on nous amène de quelques cantons d'Afrique des nègres qui pensent que quand ils meurent ils s'en retournent chez eux ».

(Extrait : Histoire de la Martinique, Armand Nicolas – Tome I, édition l'Harmattan 1997, p 190)

C'est au départ des côtes d'Afrique, au début de la traversée que les captifs se donnaient la mort sur les négriers, soit isolément, ou par groupes. Les capitaines redoutaient beaucoup les deux premières semaines du voyage vers les îles. Révoltes et suicides coïncidaient... Les planteurs avaient cru remarquer que certaines races étaient portées au suicide... les Balantes aiment mieux se laisser mourir de faim ou se tuer eux-mêmes que de rester esclaves ; semblablement les Bissagots et les Cazéguts d'une des îles Bissao « leur caractère naturellement fier leur rend l'esclavage insupportable, surtout hors de leur pays. « Il n'y a rien qu'ils n'entreprennent pour en sortir. On ne peut prendre trop de précautions pour éviter qu'ils ne se révoltent quand on les a embarqués ; les femmes sont aussi redoutables que les hommes ». « Dès que le chagrin s'empare de l'esprit des nègres, ils s'assoient par terre, les coudes sur les genoux et la tête entre les mains et en trois ou quatre jours, ils meurent, supposé qu'ils ne prennent pas le parti de se renverser l'extrémité de la langue dans la trachée artère et de s'étouffer ». Les Fons sont enclins « à s'étouffer et à manger de la terre pour se faire mourir... »

Les colons ont donc observé que la notion d'ethnie devait intervenir dans le suicide. Cela prouve que certains esclaves conservaient plus que d'autres des attaches avec leur pays d'origine, qu'ils en avaient la nostalgie et que par la mort ils voulaient rejoindre l'Afrique de leurs pères.

La destruction d'esclaves par eux-mêmes pour provoquer le dépit du maître paraît s'assimiler à un genre de suicide que Jeffreys a observé dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest, chez les Ashantis du Ghana en particulier mais aussi à l'Est. Ce suicide a pour but la vengeance sur les vivants. Selon ce médecin, le suicide repose sur des croyances précises et sur une certaine organisation sociale. Il s'agit avant tout de la croyance en la résurrection des corps sous la forme de bons et de mauvais esprits ayant des missions à accomplir sur la terre parmi les vivants ; et cette croyance liée au culte des ancêtres, en est sans doute l'origine. Le suicide est un moyen de retour sous forme d'esprit pour torturer celui qui vous offense et vous a poussé au suicide. Il est très particulier aux pays animistes, rare en pays noirs islamisés.

(Extrait : Les esclaves aux Antilles françaises – XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle – Gabriel Debien, réédition Sté d'histoire de la Guadeloupe, Sté d'histoire de la Martinique 2000, p 396 à 398)

Suicide collectif de femmes à bord d'un négrier - Extrait du journal de bord de Louis Mosnier, capitaine de bateau négrier nantais.

« Le 23 mars dernier, il se serait jeté de dessus la dunette à la mer et dans les lieux 14 femmes noires toutes ensemble et dans le même temps, par un seul mouvement... Quelque diligence qu'on pût faire, la mer étant extrêmement grosse et agitée, ventant avec tourments, les requins en avaient déjà mangé plusieurs... »

b) Les révoltes à bord des bateaux négriers



Journal de bord du navire négrier nantais L'Africain (1738 – A.D. Loire-Atlantique)- Manuscrit de D. Joulin, officier

Jeudi 27 novembre 1738 : Les nègres se sont révoltés. Le soir avant la prière, on entendit les nègres palabrer ensemble, et semblant se disputer. On les a fait taire avec beaucoup de mal. De toute la nuit l'on n'a entendu aucun bruit. Ce matin à cinq heures, il en sort deux du panneau, paraissant enfermés. Ils vont à la sentinelle, comme pour demander la permission d'allumer leurs pipes. Elle refuse

pendant quelque temps, un couteau de chasse à la main, de les laisser passer. Ce que voyant, ils lui sautent dessus, se saisissent de son arme, lui en donnent plusieurs coups et laissent pour morte. Au même instant, ils sortent tous comme des furieux, déchaînés et armés de morceaux de barres de fer qu'ils ont réussi à rompre sans bruit. Ils se sont déferrés. [...] Voyant la porte ouverte, ils se précipitent comme des furieux pour s'emparer de la chambre où sont les armes. Nous barricadons bien la porte des coffres et des malles empilés pour nous garantir.

Nous trouvons les armes. Elles ne sont pas chargées. Le blessé trouve six cartouches dans un filet d'oignons avec bien de la peine. Il sait fort bien qu'il y en a, mais ne sait pas où. En ayant trouvé, je charge quatre pistolets. Je tire par les fenêtres de la grande chambre. Ces armes font des merveilles. Les rechargeant, je monte sur le gaillard par les fenêtres de la grande chambre, un pistolet à la main. Messieurs nos officiers et matelots ont déjà tiré trois à quatre coups de pistolet. Ils font sauter ainsi les nègres, une partie dans le grand panneau, où je couche, l'autre dans la mer. [...]

On trouve neuf nègres manquants. On en a tué trois à coups de pistolet, derrière le navire et le long du bord sur la préceinte, un s'est étranglé, deux autres ont été assommés à coups de barre de cabestan et à coups de masse de fer, un autre à coups de broche, contre la porte de la grande chambre dans la coursive, et enfin deux se sont noyés. [...]

Samedi 29 novembre 1738 : Hier, à 8 heures, les nègres les plus fautifs ont été amarrés sur le pont par les quatre membres et couchés sur le ventre. Nous les avons fait fouetter et en outre nous leur avons sacrifié les fesses pour mieux leur faire sentir leurs fautes. Une fois en sang par les coups de fouet, nous les frottons avec de la poudre à canon, du jus de citron et de la saumure de piment pilés ensemble avec une autre drogue ajoutée par le chirurgien. Cette préparation empêche la gangrène, et de plus elle a l'avantage de leur cuire sur les fesses. [...]Source : Albert Laporte, *Récits de vieux marins* (Paris, 1883), © 2008, Virginia Foundation for the Humanities and University of Virginia.

(Extrait : *Les chemins d'une liberté, esclavage et abolitions* Francis Arzalier – Dix thèmes documentés pour aborder les réalités de l'esclavage dans les colonies françaises, du XVIIe au XIXe siècle CRDP académie de Versailles)

2 – SE MAINTENIR, EXISTER EN TANT QU'ETRE HUMAIN

Sur les plantations, le fait de résister prend de multiples formes, allant du refus de travail, des empoisonnements, d'une survie par la formation de groupes d'entraide entre esclaves, jusqu'aux phénomènes de rébellion, mais aussi à l'infanticide et au suicide. Les empoisonnements, les incendies de bâtiments et de champs de canne, les refus de travail ou de respect des horaires sont fréquents... Des réseaux clandestins de relations sociales et d'entraide entre esclaves de diverses plantations se constituent au cours du XVIII^{ème} siècle, des « sociétés » ou « convois d'esclaves » - ainsi sont-ils désignés en Guadeloupe et en Martinique – qui se réunissent notamment lors de la mort de l'un d'entre eux et se reconnaissent par des signes distinctifs (port d'insignes ou de rubans de couleur). La résistance au quotidien se traduit, au fil des siècles, par l'apparition de véritables cultures, que soutiennent croyances religieuses et traditions orales. Elles s'expriment notamment au sein du *vaudou* (Haïti), de la *santeria* (Cuba), du *candomblé* (Brésil), du *candombé* (Uruguay, Argentine), par des contes, par la musique et dans la transmission d'un héritage exceptionnel...

L'analyse des événements survenus en Martinique et en Guadeloupe dans les décennies 1820-1840 fournit de multiples témoignages de la puissance des groupements dits « sociétés » d'esclaves que les autorités ne réussissent pas à contrôler et à maîtriser...

(Extrait : site internet <http://les.abolitions.culture.fr/resister-et-survivre/resistance-au-quotidien/le-systeme-esclavagiste.html>, production Archives nationales d'outre-mer.)

Loin de coïncider avec l'image, certes romantique, mais réductrice et trompeuse du marron, la lutte des esclaves contre la domination prend donc plutôt le contenu d'une connaissance fine et astucieuse des règles de leur société. Elle s'exprime à travers leur maîtrise dans l'art de les contourner, par la négociation, la stratégie, voire l'adaptation, en vue de se ménager un espace relatif d'autonomie personnelle et ainsi rendre plus supportable le quotidien. Surtout, dans cette configuration sociale complexe prenait corps la conscience diffuse que la position dominante des maîtres pouvait être modifiée ou affaiblie. En un mot l'autorité des maîtres pouvait être attaquée. En fonction des contextes historiques, dans des îles dont la vie sociale était rythmée par les échanges maritimes, la circulation des idées politiques, des nouvelles, voire des rumeurs, jouerait un rôle central dans la perception que les esclaves faisaient des rapports de force engageant la possible fin de leur sujétion, mais aussi *in fine* dans la transformation éventuelle de leur société.

(Extrait *L'autre citoyen*, Silyane Larcher édition Armand Colin, collection *le temps des idées*, 2014, p 95)

a) La musique serve, la danse, les fêtes



La musique serve se compose de deux origines : l'une amenée par les esclaves déplacés d'Afrique, l'autre par les engagés et quelques forçats qui chantent et dansent la mode de leur pays d'origine et principalement par les contredanses de Seine-Maritime et de Bretagne.

L'animisme accordant une très large place aux danses et chants sacrés, ceux-ci deviennent l'unique ancrage de l'esclave, le trait d'union de toutes ces « nations » aux dialectes si divers, langage par lequel une certaine

Afrique reste vivante par-delà les océans.

Pour mieux cerner le rôle de la musique, il convient de rappeler les caractéristiques essentielles, en ce qui nous concerne, de la société et de la musique africaines.... Spoliés de leur identité culturelle, ils (les esclaves) se raccrochent désespérément à leur culte et donc à leurs chants et danses. Il devient leur unique moyen de résistance, leur unique refuge.

Pour ne pas céder et exister, dès son arrivée, le bossale (l'Africain) doit se forger une double identité : la sienne et celle que lui impose le système. Son double ne sera pas toujours docile, il se rebellera très souvent. Il adopte deux langues, deux religions et deux cultures musicales aboutissant à la création du « bel air ». Le mot « bélé » de la langue Yoruba renvoie à « une grande fête qui marque la fin des récoltes », comprenant le lagghia.

(Extrait : La musique dans la société antillaise – 1635-1902, Jacqueline Rosemain, édition l'Harmattan 1990, p 17 à 19 et 49)

Comme d'autres distractions, il faut signaler la lutte (le lagghia martiniquais), sorte de mélange de danse et d'art martial. Les jeux de bâtons, où l'on voyait des hommes se porter des coups pendant un quart d'heure sans se toucher, étaient très appréciés.... Certains colons ne voyaient pas d'un bon œil ces « réunions » d'esclaves même pour la danse. Dessalles, membre du Conseil souverain, écrit dans ses Annales : les tolérer « c'est nourrir dans le cœur des esclaves l'esprit d'indépendance dont le germe ne meurt jamais et peut produire des effets très pernicieux ».

(Extrait : Histoire de la Martinique, Armand Nicolas – Tome I, édition l'Harmattan 1997, p 169)

Ainsi, contrairement à certaines idées admises, la danse du Nègre captif n'a pas été seulement un simple spectacle, un simple divertissement. Elle s'est avérée être d'une nécessité socio-économique quotidienne dans les colonies caribéennes. C'est grâce à elle que le Nègre a pu se maintenir « dans une humanité vivante, écrit Duvignaud, malgré la réalité terrifiante de l'esclavage ». La danse apparaît donc comme une rupture nécessaire avec le vécu quotidien avilissant, inhumain des plantations....

Drogue revitalisante leur permettant de se retrouver dans un monde imaginaire, sans contraintes, sinon celles que leur impose le son du tambour, juste le temps d'un pas de danse. Elle est récréation et à la fois re-création.

Dans le cadre de la vie carcérale de la plantation, la danse est, pour l'esclave, défoulement en même temps que refoulement des vexations, frustrations, peurs latentes dont l'accumulation n'aurait pu se résoudre que par une explosion de violence.

La danse, ne l'oublions pas, est un mode d'expression. Elle parle, transmet un message. Elle est expression orale muette ; la parole devient mouvement, gestes. L'esclave va utiliser la danse comme langage pour exprimer aussi bien ses ressentiments immédiats que son refus du monde abject de l'esclavage, son refus de se laisser dépouiller aussi bien de son moi culturel que physique. La danse s'inscrit alors dans l'ensemble du mouvement de résistance des Nègres pour leur liberté, au même titre

que les révoltes, le poison, le suicide, l'avortement, le mensonge, la flatterie, la raillerie, les contes, les chants, le jardin, (...) le marronnage... Les Nègres n'ont pas seulement dansé pour se divertir ou rentabiliser la plantation de leur maître, ils ont aussi donné à la danse une valeur et un contenu politiques ; ils ont aussi marronné dans la danse.

(Extrait : Nègres, danse et résistance – La Caraïbe du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle, Gabriel Entiope – Recherches et documents Amérique latine – divers Amérique latine – édition L'Harmattan – 1996, p 258)

b) Les sociétés secrètes

Les associations serviles sont apparues autour de 1793. Ces sont les prolongements des « sociétés d'esclaves » ou des « nations » déjà ainsi désignées au XVIII^{ème} siècle. Durant la période esclavagiste, la population noire (libre ou esclave) était exclue des espaces, cercles ou clubs réservés aux blancs. Elle a donc tout naturellement créé ses propres institutions : *les associations serviles*. L'expression « Nations, puissances, convois » a été utilisée pour les désigner à la suite de la tradition ancrée pendant le siècle précédent. Ces associations s'étaient organisées dans une logique de résistance, mais aussi d'entraide et de solidarité, au moment où la fièvre contestataire touchait les colonies antillaises à l'époque des soubresauts révolutionnaires en France et en Europe. Le terme de « nations » renvoie au fait que ces associations avaient, par leurs actions, conservé les héritages culturels africains qu'elles ne voulaient pas oublier. En effet, une fois arrivés sur les terres inconnues des Antilles, les esclaves noirs arrachés de différentes régions d'Afrique avaient le réflexe de reconstituer les groupes socio-ethniques auxquels ils appartenaient : les « nations ».

Le créole est la langue qui a permis à ces nations de communiquer et de s'unifier.

La population servile et libre se réfugiait dans la musique, le chant, la danse, la fête qui lui offraient des moyens de faire de la résistance de préservation. Les processions donnaient lieu à des regroupements, à des défilés par nation, comme lors de la Fête-Dieu où ces confréries affichaient leur « puissance ». Pour l'organisation des fêtes, les esclaves recevaient des aides proposées par des associations portant le nom « convois ».

Des formes radicales de résistance étaient aussi organisées par ces associations : empoisonnements, marronnages, complots...

Elles avaient aussi pour but l'entraide mutuelle et la solidarité des noirs constituées ainsi en premiers réseaux. Les mutuelles et systèmes de solidarité actuels de la Martinique ont hérité de ces associations serviles. Pour l'historien Gilbert Pago, ces confréries ont perduré jusque dans les années 1950-1960 en Martinique, moins longtemps qu'en Guadeloupe où elles sont encore actives (la Fête des cuisinières).

(le Comité Ti Jo Mauvois a ajouté quelques compléments à l'extrait d'interview de Corinne Plantin – docteur en géographie – France Antilles du 21 mai 2014 – propos recueillis par MA. Lo)

c) La survie au quotidien: l'habitat, les vêtements

Préserver l'intégrité de la personne

« Je dois ajouter qu'ils (les esclaves) sont railleurs à l'excès et que peu de gens s'appliquent avec autant de succès qu'eux à connaître les défauts des personnes et surtout des Blancs pour s'en moquer entr'eux et en faire des railleries continuelles... C'est la coutume de tous les Nègres de donner aux Blancs toutes les mauvaises qualités qui peuvent rendre une personne méprisante et de dire que c'est leur fréquentation et leurs mauvais exemples qui les gâtent. De sorte que s'ils voyent quelqu'un d'entre eux qui jure, qui s'enyvre ou qui fasse quelque mauvaise action, ils ne manquent pas de dire de lui avec mépris : c'est un misérable qui jure comme un Blanc, qui s'enyvre comme un Blanc, qui est voleur comme un Blanc. »

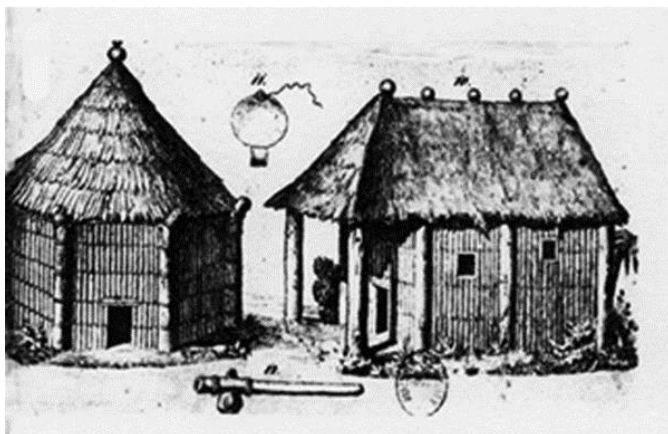
(Extrait : Histoire de l'esclavage à la Martinique (livret d'exercices) J.Amant-Joachim, E.Landi, G.Léti, Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, 1999, p 28)

Les vêtements, les coiffures

Survivent des coutumes ramenées d'Afrique : les enfants ont les jambes et les poignets ornés de grelots, de bracelets. Ils ont un collier et une espèce de ceinture de rassade bleue, blanche ou verte. Des hommes et des femmes s'oilent tout le corps d'huile de palmiste pour paraître plus noirs mais déjà au temps de Dutertre beaucoup ne frottent plus que leur visage et celui de leurs enfants. Est-ce parce qu'ils viennent tous de régions non encore islamisées, ils ne se montrent pas la tête rasée. Ils se font couper les cheveux de près mais tantôt avec des formes et des figures ou en étoiles ou à la façon des religieux mais la manière la plus commune est par bandes, laissant autant de pleins que de raies. Et ils font la même chose à leurs petits-enfants. D'autres attachent leur cheveux pourtant extrêmement courts à des fils pour les rendre plus longs. La créolisation assez rapide va supprimer tous ces usages

(Extrait : Les esclaves aux Antilles françaises – XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle – Gabriel Debien, édition Sté d'histoire de la Guadeloupe, Sté d'histoire de la Martinique, réédition de 2000, p 236)

Les cases



Au XVII^{ème} siècle, les cases des esclaves sont installées un peu en désordre. Dans la savane réservée aux esclaves, elles s'installent assez librement. Chaque famille plante sa case. Un espace nettoyé en rond fait le centre d'un groupe de cases. Nous ne savons pas si ces groupes sont par ethnies. Le maître n'intervient que négativement si l'on peut dire, pour réduire le nombre de cases par ménage ou pour empêcher qu'on ne construise à part celle des femmes.... Il y avait donc dans la forme et dans le plan des cases plus qu'un écho de l'Afrique.

Leurs silhouettes devaient rappeler l'origine de leurs constructeurs car en ce premier siècle c'étaient les esclaves qui élevaient leurs cases. Les unes devaient être rondes avec un toit conique, à la manière des cases mandingues, d'autres rectangulaires, toutes sans autre ouverture qu'une porte basse et des murs négligés, comme provisoires. A la Guadeloupe on aurait conservé bien plus nettement qu'ailleurs, jusqu'à la fin de l'esclavage, une partie de cette disposition des cases à l'africaine.

(Extrait : Les esclaves aux Antilles françaises – XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle – Gabriel Debien, édition Sté d'histoire de la Guadeloupe, Sté d'histoire de la Martinique, réédition de 2000, p 220)

d) La mobilité servile : « se débrouiller » et créer des réseaux

La situation ici décrite est celle d'une période de troubles après la vague révolutionnaire de la fin du XVIII^{ème} siècle. La crise affecte déjà le vieux système esclavagiste tant dans la composition socio-ethnique (plus grande importance numérique des libres de couleur) que dans le domaine économique avec la ruine d'une frange des petits colons et aussi sur le plan social quant à la rivalité entre le front négociants-marchands et les planteurs. Ceci favorise les nègres «épaves» et plus tard les libres de fait ou encore quelques décennies après, les libres de savane. La situation relatée dans le texte suivant ne fut pas identique sur les deux siècles d'esclavage aux Antilles françaises.

(Précisions apportées par le Comité Ti Jo Mauvois)

Contrairement à ce qui pourrait sembler évident, un esclave ne sait pas toujours qui est son maître. A cet égard les Codes Noirs en application dans les colonies françaises favorisent les transactions de toutes sortes d'esclaves entre propriétaires. Un esclave peut ainsi appartenir durant toute sa vie à un particulier, un ordre religieux, une société privée ou être la copropriété de plusieurs personnes. En certain cas, il peut d'ailleurs n'avoir aucun maître. Réputé « épave » par l'administration locale ou une juridiction ordinaire, il

entre dès lors dans le domaine public et devient la propriété de la Colonie.... Il faut convenir que l'Habitation ne peut être réduite à une institution totalitaire, un univers clos ou la masse servile, neutralisée et aliénée est cantonnée en permanence. D'une part les maîtres confient souvent des tâches à leurs esclaves qui nécessitent des trajets en dehors du domaine. D'autre part, ces esclaves, y compris les cultivateurs, jouissent de « temps libre » (soirées, dimanche et jours chômés) qui restent difficilement contrôlables par le commandeur ou l'économe La puissance publique ne reste pas indifférente aux atteintes possibles à l'ordre public... des mesures coercitives sont instaurées par les gouvernements locaux (milice, arrêté relatif à la police rurale exemple en Guadeloupe, l'arrêté du 2 floréal an XI (22 avril 1803) qui imposent « un billet de laissez-passer » à tous « les nègres » hors de leur Habitation et le droit pour « tous blancs » de les contrôler et de les ramener le cas échéant chez leur maître ou à la geôle publique la plus proche)... De ce fait, certains esclaves, redoutant le refus de leur maître ou un contrôle de la milice ou de la gendarmerie demandent parfois l'aide de personnes de condition libre contre une rémunération financière ou un service quelconque pour rédiger de « faux billets »... En pratique, le document se réduit à une lettre ou un « bout de papier » rédigé hâtivement... A bien y regarder cependant, l'essentiel des déplacements des esclaves s'effectuent sans billets authentiques ou falsifiés... Réduits pour beaucoup – on le sait maintenant – à une misère insondable, les esclaves sortent en toute illégalité de l'Habitation pour subvenir à leurs besoins vitaux ... Les esclaves des Antilles... sont donc très mobiles et se construisent leurs propres espaces de sociabilité sur ou en dehors de leur Habitation. Sans parler de société autonome, pour reprendre le concept de Petre Kolchin, ils entretiennent néanmoins des relations sociales significatives fondées sur des réseaux denses et complexes. Ici s'élabore cette culture singulière créole.

(Extrait : Libres et sans fers. Frédéric Régent, Gilda Gonfrier, Bruno Maillard, édition Fayard histoire, 2015, p 27, 28 p 187 p 191 p198)

e) Les pratiques spirituelles

Double sera sa religion : la sienne, relation d'un peuple libre avec ses génies, qu'il interpelle en chantant et en dansant en plein air, l'autre, relation d'un peuple enchaîné adorant un dieu en trois personnes, enseignant la résignation, chantée en latin, a capella, dans une église.

(Extrait : La musique dans la société antillaise – 1635-1902 -, Jacqueline Rosemain, édition L'Harmattan, 1990, p 49)

Pendant plus de quinze siècles, l'Eglise est restée pratiquement silencieuse devant l'esclavage. Elle ne trouve pas dans l'Ancien et le Nouveau Testament les termes d'une condamnation explicite. L'esclavage était une pratique considérée comme allant de soi dans la société décrite dans la Bible et il n'apparaissait pas incompatible avec le commandement d'amour du prochain.

Après la découverte de l'Amérique, l'Eglise s'ingénie à défendre les Indiens mais l'esclavage des Noirs lui paraît légitime. Quelques figures telles que Epiphane de Moirans, au XVII^{ème} siècle, et l'Abbé Grégoire au XVIII^{ème} siècle luttent pour la liberté des Noirs mais sont réduites au silence par leur hiérarchie. Il faut attendre le XIX^{ème} siècle pour que l'Eglise réclame l'abolition de l'esclavage.

(Extrait : L'église et l'esclavage, Patricia Gravatt, édition L'Harmattan, 2003, 4^{ème} de couverture)

L'épineuse question des réminiscences africaines : les perplexités des historiens

L'historien du XIX^{ème} siècle se trouve relativement démuné en face de telles questions. Des associations serviles existent bien aux Antilles françaises. Au début des années 1840, en Guadeloupe, l'abbé Dugoujon évoque les deux sociétés des « Grenats » et des « Violettes », qui rassemblent selon leur sexe des Noirs désireux de se réjouir ensemble ou de s'entraider, et qui sont respectivement dirigées par un roi et par une reine. Toutefois, rien ne dit que de telles associations obéissent à une logique ethnique, qui permettrait à des traits religieux africains de perdurer. Dugoujon observe au contraire que les deux groupements réunissent aussi bien des esclaves que des libres, et qu'ils intègrent même à l'occasion des « Petits-Blancs », ou Blancs appauvris.

Certains témoins font allusion à des cultes « africains » institutionnalisés. Ainsi, Félix Longin, qui a visité la Guadeloupe sous la Restauration, évoque une « secte » d’esclaves vouée à la destruction des Blancs par la sorcellerie. Il décrit une cérémonie d’initiation durant laquelle les adeptes ont le visage couvert d’un voile noir, et qui s’achève par l’ingestion d’un bouillon préparé avec de la chair humaine...

Finalement, l’historien du XIX^{ème} siècle ne dispose que de très rares témoignages précis.

(...)des rituels funéraires africains subsistent aux Antilles françaises au cours des décennies qui précèdent l’émancipation générale. Ceux-ci paraissent cohabiter avec des éléments chrétiens, puisque Longin signale, qu’avant la cérémonie au cimetière, les esclaves ont obtenu une brève bénédiction devant la porte de l’église paroissiale. On se trouverait devant un phénomène de syncrétisme par juxtaposition d’un moment catholique et d’un moment africain. De telles accommodations seraient rendues possibles par ce que Roger Bastide nomme « le principe de coupure », qui permettrait à un individu d’agir selon des références différentes en fonction du moment.

Mais le fait que les rares témoignages précis dont dispose l’historien concernant la période esclavagiste, des rites funéraires, et enfin des « Ibos », c’est-à-dire des individus nés en Afrique, semble aussi conforter l’idée d’un effondrement en cours des religions africaines. En effet, le culte des morts, lié à celui des Ancêtres, semble s’être maintenu comme un dernier bastion plus ou moins africain en Amérique précisément là où les pratiques originelles se sont désagrégées sous les assauts du christianisme.

On peut invoquer l’étroitesse de l’espace et la pression de plus en plus forte du clergé catholique afin d’expliquer pourquoi des cultes afro-américains structurés n’auraient pu émerger durablement en Martinique et en Guadeloupe, à l’inverse de ce qui s’est passé en Haïti. Le fait que dans les Petites Antilles françaises, assez précocement, la population servile soit composée en majorité d’individus nés sur place a peut-être pu faciliter cet effacement des cultes africains. Rappelons en tout cas qu’en Guadeloupe, au cours des années 1780, plus de 60% des esclaves travaillant sur des plantations sucrières sont déjà des « Créoles »

(Extrait : Histoire, monde et cultures religieuses - 2008/1 (n°5) éditions Karthala, article intitulé Christianisation et sentiment religieux aux Antilles françaises au XIX^e siècle : assimilation, survivances africaines, créolisation ? Par Philippe Delisle)

La plupart des esclaves importés aux Antilles étaient exclusivement fétichistes. C’est le caractère dominant chez la race nègre. « Les noirs sont fétichistes, c’est-à-dire qu’à leurs yeux tout est dieu, tout est animé d’une vie et d’une volonté, tout peut exercer une action sur l’univers. Chaque nation a cependant des êtres qui sont plus spécialement l’objet de son adoration ; là, un animal, un léopard, un crocodile, un serpent ; ici, c’est un arbre, une pierre, un rocher ; ailleurs, c’est un lac, une rivière, la mer, la lune, la voûte céleste. La nature déjà si vivante de l’Afrique est, dans la croyance des nègres, douée d’une vitalité encore plus puissante ; et au monde des esprits des choses vient encore s’ajouter la foule innombrable des esprits des morts. Le culte et la terreur des mânes règnent en maîtres sur les noirs africains. Mais ces mânes, redoutables aux vivants, peuvent et doivent être apaisés et gagnés par des sacrifices. Elles ont, d’ailleurs, conservé les goûts et les besoins de ce monde, et la vie future semble calquée pour les nègres sur la vie terrestre. Les morts boivent, mangent, jouissent comme les vivants ; aussi leur offre-t-on de la nourriture, des liqueurs, des armes et des meubles, et, comme il leur faut des serviteurs et des femmes dans l’autre monde, s’ils ont été chefs et rois dans celui-ci, on égorge une foule de malheureux, dont les mânes sont chargées d’accompagner l’âme du défunt. Telles est l’origine de ces massacres effroyables qui ont lieu en Guinée, au Dahomey ou chez les Achantis, et qui sont connus sous le nom de « Grandes Coutumes ».

(Extrait : L’esclavage avant 1789, Lucien Peytraud, Emile Désormeaux éditeur, 1973, p 168 et 169)

f) Le pécule et le jardin

Fait plus remarquable encore, le pécule des esclaves fut élevé au rang d’institution sociale reconnue et respectée de tous, des autorités coloniales autant que des propriétaires : « il s’est formée dans les mains de personnes non libres une autre sorte de propriété qui n’est pas garantie par les lois écrites, mais par les mœurs, par l’assentiment général de toutes les classes de la société coloniale : c’est le pécule c’est-à-dire, les économies que l’esclave accumule.... L’esclave transmet ce pécule à ses enfants, il en dispose

librement... Aucun maître... n'oserait toucher au pécule de l'esclave : celui qui le ferait serait déshonoré aux yeux de la société tout entière »...

Dans ce domaine, il y a eu une évolution, le poids du pécule s'est renforcé au fur et à mesure, et en fonction des contradictions générées par le système : les crises économiques et politiques, le poids de plus en plus fort des livres de couleur et des affranchissements et le craquellement du système esclavagiste allant de la période de la Révolution française jusqu'à 1848

(Précisions apportées par le Comité Ti Jo Mauvois)

...Amassé de façon irrégulière au gré des circonstances, parfois constitué aussi de marchandises ou d'objets personnels, le pécule était cependant reconnu par l'article 29 du Code noir (1685) qui autorisait les esclaves à en « faire trafic à part ». Il permettait « aux esclaves d'améliorer leurs conditions de vie et parfois de se racheter à leur propriétaire ». En outre, par une ordonnance du 15 octobre 1786 les autorités coloniales reconnaissent aussi aux esclaves la jouissance d'un lopin de terre appelé « jardin à nègres » puis « jardin créole » avec l'usage. Dans le fond, cette reconnaissance dégageait les maîtres de l'obligation d'assurer eux-mêmes des vivres à leurs esclaves. Mais surtout, elle ouvrait à certains esclaves un monde d'opportunités : « l'esclave industriel (pouvait) obtenir un pécule de la vente des produits de son jardin, il (pouvait) également posséder des animaux et les faire élever à l'insu du maître chez des amis ou des parents libres ». En tant qu'espace personnel retiré de l'emprise du maître, ce jardin que les esclaves cultivaient comme bon leur semblait, qu'ils se transmettaient de génération en génération et dont ils s'estimaient propriétaires, constituait pour eux un espace physique de subjectivation et d'appropriation d'une autonomie personnelle et familiale rendant plus concrète l'aspiration à la liberté. Cette économie informelle dont le pécule et la culture du jardin par les esclaves durant leur temps libre (souvent le samedi ou le dimanche) constituaient les deux mamelles, n'était pas propre aux Petites Antilles françaises.

(Extrait L'autre citoyen, Silyane Larcher édition Armand Colin, collection le temps des idées, 2014, p 94)

g) La résistance des femmes

Les femmes esclaves ont résisté de mille manières : elles ont développé des talents (couturières, cuisinières, sages-femmes...), elles ont construit une vie familiale, ont tenu des étals au marché et de petites boutiques pour les maîtres. Certaines sont devenues la concubine du maître ou ont épousé un libre dans l'espoir d'obtenir leur liberté et celle de leurs enfants. D'autres se sont affirmées comme chefs spirituels de la communauté esclave.

Elles ont participé aux révoltes et aux insurrections, sont parties marronnes, ont utilisé les armes du suicide, de l'avortement, de l'empoisonnement. Des femmes esclaves des Antilles ont aussi fait des procès pour faire appliquer l'article du Code noir qui faisait de leurs enfants des libres si elles-mêmes l'étaient. Elles démontraient ainsi leur capacité d'agir et d'être actrices de leur histoire.

(Extrait de Dix femmes puissantes – Parvis du mémorial de Nantes)

Le texte, ci-dessus lui aussi ne montre pas l'évolution sur les deux siècles de servitude. Parmi les esclaves domestiques, il faut signaler les da et les esclaves servantes de compagnie des maîtresses blanches. En outre elles n'ont pas toutes choisi de « devenir des concubines du maître ». Au début de la colonisation, il y avait un manque de femmes et beaucoup de mariages ont eu lieu entre un Blanc et une noire ou mulâtresse. De même le mariage avec un libre pour obtenir la liberté et celle des enfants n'a pas été un calcul de toutes les femmes.

(Précisions apportées par le Comité Ti Jo Mauvois)

3 – SE DEFENDRE, S'OPPOSER

a) Les empoisonnements

Le poison est un moyen de vengeance : l'esclave s'en prend aux bœufs, au bétail nécessaire à la marche de l'Habitation. Le maître et sa famille finissent par vivre dans une peur permanente. Non pas tant pour eux-mêmes car il y eut de rares cas d'empoisonnement de maîtres. Dessales affirme que « les empoisonnements s'étaient, depuis 1723 surtout, multipliés à la Martinique... et ce fléau, qui semblait devoir tout détruire, avait atteint quelques maîtres, sacrifiés à la vengeance de leurs esclaves... l'esclavage semble avoir toujours porté en lui ce vice ». Une ordonnance du roi est promulguée en 1724 qui rend la dénonciation des empoisonneurs obligatoire et les punit de mort par pendaison. Et pourtant, à partir de 1743, on signale une recrudescence de ces empoisonnements et des procès contre les coupables

(Extrait : Histoire de la Martinique, Armand Nicolas – Tome I, édition l'Harmattan 1997, p 191)

La dénonciation des empoisonnements est aussi une phobie des maîtres et des autorités coloniales qui en rajoutent beaucoup à l'émoi de la couche de colons pour obtenir encore plus de violence contre d'éventuelles et d'hypothétiques révoltes que l'on craint. Les colons vivent en fait dans une peur traumatisante et l'obsession d'une répression vigilante et préventive, c'est cela l'essentiel de la société esclavagiste.

(Précisions apportées par le Comité Ti Jo Mauvois)

Lettre du gérant de la sucrerie Bon repos du Cul-de-Sac au Président du pays de Vau à Angers – 15 août 1782

« Depuis un an qu'il est question de ma sortie... les nègres de cette habitation m'ont donné une peine incroyable pour les contenir et ce n'est que par le plus heureux hasard que j'ai échappé le jour de la Pentecôte à l'affreux complot qu'ils avaient formé de me détruire ainsi que toute ma famille. Une blanchisseuse fut surprise dans mon office à l'eau, prête à empoisonner mes jarres. Elle s'enfuit et jeta au vent la poudre qu'elle tenait à la main ; mais l'ayant fait arrêter et mise à la question dans une étuve (où pour ne pas révéler son secret elle essaya de se pendre), elle m'avoua que le premier commandeur, son oncle, lui avait donné cette poudre pour mettre dans mes vases à l'eau et que sur la demande qu'elle fit du but de sa démarche, il lui avait répondu qu'elle tendait à m'inspirer de l'indulgence pour une mulâtresse de ses parents, que je voulais mettre au jardin pour avoir méchamment fait une fausse couche forcée. Ce commandeur et la mulâtresse ont consciemment nié n'avoir aucune part au forfait de la blanchisseuse et la justice eût pu seul découvrir la vérité. Mais ce moyen était terrible et eût pu faire découvrir une foule de complices et ruiner M de Brancas à qui je me suis contenté de rendre compte dans le temps, ainsi que de la précaution que je prenais de faire enchaîner ces trois monstres ».

(Extrait : Les esclaves aux Antilles françaises – XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle, Gabriel Debien, édition Société d'histoire de la Guadeloupe, Société d'histoire de la Martinique, réédition 2000, p 408)

Texte tiré de la Chambre d'accusation, octobre 1838 suite à une plainte du Sieur Brafine, propriétaire de l'Habitation l'Abandon à Rivière-Salée.

En octobre 1838 il apprend que les pertes se multiplient en bestiaux et esclaves depuis le commencement de l'année. Selon lui ce ne peut être dû qu'à des causes surnaturelles.

Il assembla l'atelier, fit sortir des rangs six esclaves : Angélique, Joseph, Jean-Louis, Théophile, Zaïre et Marie-Joseph. Les quatre derniers étaient soupçonnés d'avoir fait usage du poison et les deux autres étaient inculpés de quelques manquements à la discipline. Ces six esclaves furent châtiés à coups de fouet... Après avoir infligé ses châtiments, le sieur Brafine en proie à la fureur qui l'égarait se rendit à la case de la nommée Camille qu'il trouva au lit, venant d'accoucher et lui mis un carcan au cou qu'elle garda plusieurs jours. Après que Zaïre eut reçu son châtiment, on lui attacha un carcan à son cou et de

gardienne d'enfants, on l'attacha à la culture. Désespérée de son châtement et de son nouvel état, elle fut se noyer le même jour et son cadavre fut retiré de la rivière. Théophile apprenant la mort de Zaïre avec laquelle il vivait tenta de se noyer, il en fut empêché mais succombant à la douleur, il se pendit trois jours après dans sa case.

Extrait du Conseil Privé de la Martinique – 1840

En avril 1840, demande d'expulsion de la part du propriétaire de Véronique et de son fils, esclaves sur l'Habitation du vicomte de Villarson, soupçonnés de faire usage du poison. Le gouvernement accepte de les déporter à Puerto-Rico

(Extrait : Histoire de l'esclavage à la Martinique – livret d'exercices – Josiane Amant-Joachim, Elisabeth Landi, Geneviève Léti, Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, 1999, p 25 et 26)

b) Le marronnage



La première révolte des marrons

Le 23 juillet 1655, Séchoux, nègre d'Antoine la Prairie, fut condamné par arrêt du Conseil souverain, à être pendu, ensuite écartelé, les membres attachés aux avenues publiques, pour avoir été le chef d'une entreprise faite par les esclaves dans l'intention de se sauver et de se joindre aux Caraïbes. De 300 à 400 de ces marrons, agissant par groupe de 25 lançaient des raids sur les Habitations pour s'emparer de vivres, mais ils n'avaient encore tué personne. Toutefois cela suffisait pour jeter la panique chez les colons qui demandèrent au gouverneur de les débarrasser de ces voisins gênants. De Clodoré forma une compagnie de chasseurs des bois et les poursuivit pendant trois semaines sans autre fruit que la prise de cinq ou six pauvres nègres plus mal en pieds que les autres. Les marrons avaient à leur tête Francisque Fabulé (ou Fabulet du nom de son maître, colon au Prêcheur), homme de taille herculéenne et très habile, qui savait déjouer toutes les manœuvres des chasseurs. De Clodoré ne pouvant venir à bout des marrons par la force, essaya la ruse et la corruption.

Il promit de fortes primes à ceux qui ramèneraient des marrons. Ce qui intensifia la chasse. Fabulé fit alors savoir au gouverneur qu'il abandonnait la lutte si on lui promettait la liberté et de lui verser les primes. Il se rendit et livra quelques-uns de ses compagnons. Fabulé trahit ses frères en révélant au gouverneur les caches des marrons qui furent alors récupérés en grand nombre. Il se mit au service du gouverneur, commanda une troupe d'esclaves recrutés en 1666 pour repousser une attaque anglaise, puis en 1671, sans doute repris par le marronnage, il tenta à nouveau d'organiser une fuite collective d'esclaves. Il fut arrêté et condamné aux galères. Telle fut la première tentative de révolte collective des esclaves de la Martinique à travers l'action de quelques centaines de marrons.

(Extrait : Histoire de la Martinique – tome I, Armand Nicolas, édition l'Harmattan 1997, p 95)

La ville de Saint-Pierre, une ville de marronnage urbain

Les deux grands centres urbains de la Martinique sont Fort-Royal recensant 7534 habitants et la ville de Saint-Pierre recensant 8299 habitants **en 1808**. On dénombre 6 557 esclaves, 612 Libres de couleur et 365 Blancs vivant à Saint-Pierre pour l'an 1807. 28 % des propriétaires habitent Saint-Pierre et 4 % au Carbet. On comptabilise seulement 9 % des maitres à la Trinité et 6 % à Fort-de-France. Saint-Pierre est touchée par le marronnage bien plus que les autres paroisses, elle concentre une forte densité d'esclaves et de population. D'ailleurs, beaucoup d'esclaves se cachent aux alentours de la ville pour s'y reposer. Certains marrons se dissimulent aux abords des plantations dans les « bois mornés » ou au pied de la montagne Pelée. Les marrons sont libres de leurs mouvements et peuvent aisément se rendre à Saint-Pierre... Au

petit matin, beaucoup regagnent le bourg. Etant une ville de commerce et de frivolité, Saint-Pierre offre une sorte de terre d'asile et d'opportunités pour trouver du travail. Les rues étroites remplies d'hommes et de femmes de toutes les couleurs permettent de fondre ces marrons à la population urbaine. En observant l'ensemble des marrons 29 % sont dits « qualifiés ». On recense 5 colporteurs ayant marronné. Leurs fonctions de marchands ambulants leur donnent une très grande liberté de mouvement malgré les interdictions du gouvernement. Ils ne sont pas sous le contrôle d'un commandeur, et sont seuls à errer sur les chemins et routes. Ces marchandises sont un moyen pour l'esclave de gagner de « l'argent » et de les revendre plus facilement en ville. Il y a aussi de nombreux menuisiers et charpentiers qui fuient leur misérable vie.

François dit « Coquin », charpentier de métier décide de s'enfuir du Macouba. L'annonce nous apprend que cet esclave a déjà vécu à Saint-Pierre. Malgré les risques d'être repris, celui-ci retente sa chance. L'activité artisanale et du bâtiment sont très demandées et on recherche la qualité de charpentier. La ville de Saint-Pierre est en plein essor. Beaucoup d'esclaves sont motivés à l'idée d'améliorer leur vie quotidienne tout en restant lié à la société coloniale. L'ascension sociale et économique permet d'obtenir une liberté de savane ou de fait. ... Le secteur des boulangeries et des cuisines semble être touché par le marronnage urbain. On recense 8 esclaves cuisiniers et 7 esclaves boulangers en marronnage entre 1803 et 1806. Jean Nicolas, boulanger à Saint-Pierre déclare marrons deux de ses esclaves le 18 octobre 1803. Charles, de nation Ibo a déjà été marron durant dix-huit mois. On compte trois esclaves mandingues dont deux ont le statut d'esclave boulanger appartenant encore à Jean Nicolas en janvier 1806. Au total 12 boulangers sont touchés par la fuite d'esclaves. Seulement 4 retrouvent leurs esclaves en prison. Le secteur du négoce est lui aussi touché par le marronnage. Sur l'ensemble des signalements de marronnages ou de détentions, 8 % des esclaves appartiennent à des gens de couleur libres. Les « affranchis » sont eux aussi possesseurs d'esclaves. Leur implication dans l'économie esclavagiste est totale. Ils possèdent des esclaves et appliquent la même discipline que les Blancs. Les femmes de couleur qui représentent 45 % de la population adulte au sein des « affranchis » en Martinique possèdent énormément d'esclaves en ville. On remarque que ce sont les « mulâtres libres » qui possèdent le plus grand nombre d'esclaves en état de marronnage à un moment donné. Un maître tonnelier de Saint-Pierre nommé Modeste Cereyon a déclaré un esclave parti depuis 3 mois. Son esclave Louis « figure jolie et surnoise, peau unie, appartenait avant à l'homme de couleur libre Banquet ». Nous trouvons aussi une esclave, Elie, se réclamant de sa tante, Françoise, mulâtresse libre à Saint-Pierre. Certains libres de couleur n'hésitent pas à rechercher leurs proches et à héberger quelques marrons.

(Extrait : Fichier PDF Revue intitulée Page 19 - n°3/hiver 2015, Bulletin des doctorants et jeunes chercheurs du Centre d'histoire du XIXe siècle, article de Lionel Trani Le marronnage urbain en Martinique(1802-1809) : une micro-histoire p 28)

La situation ici décrite est celle d'une période de troubles après la vague révolutionnaire de la fin du XVIII^{ème} siècle. La crise affecte déjà le vieux système esclavagiste tant dans la composition socio-ethnique (plus grande importance numérique des libres de couleur) que dans le domaine économique avec la ruine d'une frange des petits colons et aussi sur le plan social quant à la rivalité entre le front négociants-marchands et les planteurs. Ceci favorise les nègres «épaves » et plus tard les libres de fait ou encore quelques décennies après, les libres de savane. La situation relatée dans ce texte ne fut pas identique sur les deux siècles d'esclavage aux Antilles françaises.

(Précisions apportées par le Comité Ti Jo Mauvois)

Le grand marronnage

Les esclaves, souvent en groupe, volent un canot et s'enfuient vers les îles voisines surtout à partir de 1833 quand l'Angleterre abolit l'esclavage dans ses colonies.

Extrait du journal de Dessalles, colon de la Martinique

Quatre nègres de Georges Valmenier avaient enlevé son canot : et réunis à dix autres, ils étaient partis pour Sainte-Lucie. Ils ont été arrêtés ce matin à la Pointe la Marre près du Prêcheur, exténués de fatigue et de faim. Comme il y a eu vol avec effraction, ils passeront sans doute à la Cour d'Assises (18 avril 1838) Le grand canot de Mme Aimée Ernoult avait été enlevé par des nègres qui ont voulu fuir dans une colonie voisine. Il paraît que le canot a sombré. Les corps de deux négresses et d'un enfant sont venus échouer à Sainte-Marie. On ne sait pas encore ce que sont devenus les autres individus (25 janvier 1842)

(Extrait : Histoire de l'esclavage à la Martinique (livret d'exercices) J. Amant-Joachim, E. Landi, G. Létj, Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, 1999, p 31)

Les origines géographiques des marrons

L'habitation est constituée d'esclaves provenant de zones géographiques totalement différentes. Nous trouvons des esclaves créoles natifs de la Martinique, de pères et de mères descendants d'esclaves africains ou bien de pères et mères africains. Ensuite, nous avons les esclaves africains déportés provenant de régions différentes. Les créoles représentent 75 % des esclaves marron contre 20 % d'esclaves originaires d'Afrique et 5 % d'«étrangers » Lors de sa fuite, le marron créole conserve plus de liens avec son ancienne vie et maîtrise l'usage de la langue locale et également le « français » que le nouvel esclave ne parle pas. Cet avantage permet de trouver plus facilement des stratégies pour contourner les barrages ou contrôles effectués par la milice coloniale ou les chasseurs.... Les nouveaux venus d'Afrique s'échappent souvent au lendemain de leur débarquement ou dans les semaines suivantes...

(Extrait : Fichier PDF Revue intitulée P 19 - n°3/hiver 2015, Bulletin des doctorants et jeunes chercheurs du Centre d'histoire du XIXe siècle, article de Lionel Trani Le marronnage urbain en Martinique (1802-1809) : une micro-histoire, p 27,28)

c) « Des luttes politiques dans la nuit de l'esclavage »

Que la sphère publique légitime dans des sociétés si stratifiées et racialisées ait été interdite aux plus subalternes, les esclaves, privés de droits, n'implique pas en effet que ces derniers n'aient pas contesté publiquement l'ordre social et politique auxquels ils furent assujettis, qu'ils n'aient pas exprimé de critiques publiques du pouvoir. Comment ne pas identifier à travers les tensions entre les groupes sociaux et raciaux, l'agitation sociale régulière et les nombreux soulèvements d'esclaves ou de libres de couleur autant de contestations de l'ordre social esclavagiste, voire autant d'infractions dans un espace qui leur fut interdit ? Comment ne pas qualifier de politiques ces attaques livrées contre ce qui fonda l'équilibre même de ces sociétés, c'est-à-dire la hiérarchie socio-raciale et son fait instituant, l'esclavage colonial de plantation ?...

(Extrait : L'autre citoyen, Silyane Larcher édition Armand Colin, collection le temps des idées 2014 p 90, 91)

Sans doute influencée par ce postulat d'une dépossession intégrale des esclaves et de leurs descendants des moyens de la politique, une part importante des travaux relatifs à l'histoire politique des Antilles françaises a peu à peu imposé l'image d'élites de couleur, dites *mulâtres*, dont « l'hégémonie culturelle »... aurait inculqué aux couches populaires, dites *nègres*, l'esprit de consentement à l'autorité de la métropole, en particulier en sa forme républicaine. Or, ces oppositions racialisées tendent à homogénéiser les courants politiques qui traversaient ces groupes parmi lesquels s'établissaient des alliances et des divisions en fonction des circonstances. Des rapports de « classe » essentiellement sous-tendaient les divisions entre les deux groupes sans pour autant que la variable « raciale » ne constituât absolument l'expression... de l'appartenance sociale ou de « classe ».

En définitive, ces catégories ethno-raciales naturalisées échouent à expliquer des rapports de force d'abord sociaux et politiques, et donc variables. D'autre part, les esclaves ont sans cesse mené des luttes autonomes pour leur liberté. Surtout, ils ont également exprimé leur adhésion autonome aux principes républicains, tout en n'hésitant pas à dénoncer, quand le contexte l'exigeait, les divergences d'intérêts qui les opposaient aux libres de couleur. Ce fut par exemple le cas lorsqu'ils furent informés en 1789 que ces derniers militaient pour eux-mêmes à Paris en faveur de l'égalité avec les Blancs créoles. Les esclaves de Saint-Pierre en Martinique déclaraient au gouverneur dans l'une de leur lettre :

« Nous venons d'apprendre avec un extrême désespoir que les mulâtres, loin de s'intéresser de leurs mères, frères et sœurs, esclaves, ont osé nous montrer indignes de la Nation blanche, et de ne pouvoir rendre aucun service à l'Etat. C'est une absurdité très grande et ce procédé ignoble doit vous découvrir la bassesse de l'âme de cette Nation orgueilleuse, et vous faire connaître la haine, la jalousie et toute l'horreur du mépris que cette Nation nous porte. Nous osons reprocher cela à vos illustres prédécesseurs qui ont toujours donné quelques avantages sur nous, soit en les facilitant dans les entreprises d'affaires ou en leur accordant dans les inspections de revue le second rang. Ce n'est point la jalousie qui nous oblige à nous plaindre des Mulâtres, mais la hardiesse qu'ils ont eue de faire un plan de liberté pour eux seuls tandis que nous sommes tous d'une même famille ».

La lucidité des esclaves quant au fait que leur lutte ne rejoignait pas nécessairement celle des libres de couleur interdit autant de postuler leur adhésion spontanée aux options politiques de ces derniers que de les priver d'une défense conséquente et indépendante des principes républicains. Qu'à la nouvelle de la proclamation de la monarchie de Juillet en France en 1830 les esclaves partageaient la même joie avec les libres de couleur ne signifie pas que leurs mobilisations politiques furent sous l'influence des premiers

(Extrait L'autre citoyen, Silyane Larcher édition Armand Colin, collection le temps des idées 2014 p 118, 119)

d) Les révoltes, les complots

L'esclave se dressait par tous les moyens contre l'odieux système qui faisait de lui une bête de somme, un objet, une propriété. Il protestait par le feu et le poison, par l'inertie ou le suicide, par le marronnage vers les mornes inaccessibles, par la révolte sur les habitations. Cependant son combat restait terriblement inégal et solitaire, car le système esclavagiste était économiquement vigoureux et moralement admis.

(Extrait : La révolution antiesclavagiste de Mai 1848 à la Martinique, 3^{ème} édition, 1978, p 7)

Les révoltes oubliées

Je suis surpris moi, du peu de place qu'occupe dans l'esprit... le souvenir des révoltes qui ont échoué. On pourrait établir une longue liste de ces révoltes autrement plus importantes que celles du 22 mai à la Martinique. 1789, 1800, 1811, 1822, 1831, mais aussi celles qui se sont produites dans les îles voisines, notamment celle de Delgrès à la Guadeloupe (1802) dont l'ampleur et la signification historiques me paraissent infiniment plus importantes que celle du 22 mai ...

(Extrait : Dix semaines qui ébranlèrent la Martinique – 25 mars-4 juin 1848, Edouard Delépine, édition Servedit, Maisonneuve & Larose 1999, p 158)

1678 – Blénac : répression de l'insurrection

Selon l'historien Adrien Dessalles, le gouverneur Blénac s'illustre dans l'écrasement d'une des premières révoltes des esclaves de la Martinique : *« Les nègres, dont le nombre s'augmentait journallement, voulurent remuer à la Martinique. De Blénac, non seulement réprima l'insurrection qu'ils avaient fomentée, mais encore les châtia d'importance. »* Les lettres du 23 septembre 1679 à Colbert témoignent de la répression féroce de De Blénac et la prise en otage de quinze Caraïbes de la Dominique qui avaient secouru les esclaves fuyant la répression.

L'historien Lucien Peytraud dans *l'Esclavage aux Antilles françaises avant 1789* signale que le 17 juillet 1679, le Conseil souverain de la Martinique, sous l'autorité de Blénac condamna plusieurs nègres accusés d'avoir voulu s'évader hors de l'île : les hommes à avoir une jambe coupée et les femmes le nez ; les uns et les autres à être marqués de la fleur de lys sur le front. (NB. Juin 1696 – mort de Blénac atteint de dysenterie).

(Extrait : AFRIKARA, *Regards alternatifs sur les mondes d'hier, d'aujourd'hui et de demain*)

1685 – Promulgation du Code Noir

1710 – Le Gaoulé (ou Gaoulet) –

(à ne pas confondre et à différencier du Gaoulé du Diamant en 1717 qui est une rébellion de colons)

... à la Martinique, le « Gaoulet » de 1710, brillamment évoqué par R. Lapière n'est « qu'une présomption de révolte d'esclaves », un complot supposé conclut-il. Des esclaves marrons et des esclaves d'habitation se rencontrent, se rassemblent dans la savane des ursulines, au bourg de Saint-Pierre, notamment dans la case de Jacob, la case au « gaoulet » (gaoulet qui signifie danse, débauche puis qui deviendra synonyme de révolte). Pour les autorités, le fait de se rassembler ainsi pouvait servir de départ pour un assaut général contre les Blancs. Mais cette rébellion qui « n'eut pas de commencement d'exécution » fut cependant sévèrement réprimée.

(Extrait : *La voix des esclaves*, Liliane Chauleau, édition l'Harmattan, 2012, p 67)

De 1794 à 1802, la Martinique est sous occupation anglaise.

1801 – Kina

En 1801, un noir, nommé Jean Kina, qui commandait, avec le titre de colonel, les contingents noirs des troupes anglaises, prend position dans les Pitons du Carbet et brandit l'étendard de la révolte. Action mal organisée : les blancs courent aux armes et investissent le camp de Kina avant que la masse des esclaves n'ait pu rejoindre le chef rebelle

(Extrait : *La révolution antiesclavagiste de Mai 1848 à la Martinique*, Armand Nicolas, 3^{ème} édition, 1978, p 9)

Jean Kina, ancien esclave de St-Domingue, arriva en Martinique en 1799 venant de Londres. Il était vêtu d'un uniforme de colonel, accompagné d'un aide de camp et d'un secrétaire ; donc, avec le patronage des Anglais. De ce fait, il avait obtenu la confiance des autorités et des colons. Et pourtant, malgré ces honneurs, il sera l'initiateur d'une tentative d'insurrection. A la tête d'une trentaine d'hommes de couleur libres, il parcourut les Habitations de la région du Carbet en appelant les esclaves à le suivre.

On ignore la cause de son changement d'attitude. En tout cas, le 4 décembre 1801, dit Moreau de Jonnés : « il alla prendre poste inopinément au pied des montagnes centrales de l'île et appela les affranchis et les esclaves à se joindre à lui... Les Blancs regardèrent avec raison cet évènement comme le premier résultat d'une conspiration qui menaçait leur existence... Ils coururent aux armes et investirent le repaire de Jean Kina, avant que la foule de ses partisans eut pu se réunir à ceux qu'il avait déjà rassemblés »...

Il ne semble pas que la tentative de Kina, sans doute inorganisée, ait eu un grand écho dans la population, sinon de sympathie, car son souvenir s'est conservé longtemps dans des chansons populaires.

Sa fin présente d'ailleurs beaucoup de points d'interrogation. Une première version indique qu'il se rendit sur promesse de pardon et d'une amnistie pour les esclaves. Il aurait été ensuite renvoyé en Angleterre et emprisonné à Newgate.

Moreau de Jonnés en donne une autre : « Le gouverneur anglais Maitland ouvrit avec Kina une négociation, l'accompagna à cheval depuis son camp des montagnes jusqu'à Fort-Royal où il le logea au gouvernement et d'où il le fit passer aux Etats-Unis ».

On perdit la trace de Kina : il est donc difficile de faire un choix entre les deux versions. Peut-être en existe-t-il d'autres.

(Extrait : *Histoire de la Martinique – tome I*, Armand Nicolas, édition l'Harmattan 1997, p 282 et 283)

Les hommes de couleur libres et les esclaves étaient animés par une volonté de lutter pour leur émancipation. Tout ce qui se passait en France a nécessairement un écho en Martinique :

- la révolution française de 1789 eut de profondes répercussions dans les colonies antillaises, elle entraîna en Août 1789 une tentative avortée de soulèvement des esclaves.
- la révolution de 1830, les journées insurrectionnelles « les trois glorieuses » ne sont pas étrangères à la révolte des esclaves à Saint-Pierre en 1831.

Des événements extérieurs aussi : comme celui de ces « Ibos de l'Amélie », captifs libérés à la Martinique, pris sur un navire négrier assurant une traite clandestine après une longue course poursuite. Ce fait divers a été l'un des éléments à intervenir dans le processus de la révolte de 1822. (Voir les deux ouvrages de Françoise Thésée : *Les Ibos de l'Amélie* et *Le général Donzelot à la Martinique* – cités dans la Bibliographie)

1822 – Le Carbet (Octobre – Novembre)

Mot d'ordre : « la liberté ou la mort »

Réunion des esclaves le 6 novembre 1822 à l'Habitation Fizet avec pour objectif : s'emparer de Saint-Pierre. Un coup de canon tiré de la batterie Sainte Marthe devait donner le signal de la révolte qui consiste à incendier la ville et les plantations.

Le complot a échoué face à l'intervention généralisée des gardes nationaux et de cinq compagnies venues de Fort-Royal. Répression sévère : 14 condamnés au fouet, 10 esclaves aux galères et 21 condamnés à mort (place Bertin, la tête tranchée au coutelas)

L'exécution des condamnés

L'exécution des condamnés eut lieu sur la grève, à Saint-Pierre, le 19 novembre 1822. Le général Donzelot rend compte des faits à Paris : « *Toutes les précautions pour le maintien de la tranquillité de la ville de Saint-Pierre avaient été prises. Le plus grand appareil avait été déployé. La Garde nationale et le 2^{ème} bataillon étaient sous les armes, la frégate la Néréide sous voiles, en panne dans la baie. L'exécution commença à huit heures et demie et se termina à onze heures. Elle eut lieu en présence de plusieurs détachements des ateliers du Carbet et le silence qui régnait partout témoignait la profonde impression produite par ce terrible châtement sur eux et sur les nègres de Saint-Pierre* ».

De son côté, Fréminville, à bord de la *Néréide*, a tout vu avec sa lunette d'approche :

Le 19 au matin, nous nous approchâmes de la ville, à une demi-portée de canon, et nous mîmes en panne devant la plage. Une immense potence y était dressée ainsi que deux échafauds. Un cordon considérable de troupes sous les armes environnait le lieu de ces lugubres préparatifs et contenait la foule des spectateurs dont le nombre était prodigieux. A sept heures dix minutes, un pavillon bleu fut hissé. C'était le signal convenu pour nous avertir que le supplice des condamnés allait commencer. Aussitôt, nous fîmes mettre tous les canonniers à leurs pièces, la mèche allumée et prêts à faire feu au premier mouvement tumultuaire que nous apercevions sur le rivage. Comme nous en étions fort près, avec l'aide de nos lunettes surtout, nous pûmes distinguer jusqu'à la moindre scène de la sinistre tragédie qui allait s'y passer. A sept heures un quart, nous vîmes arriver les soixante-six nègres criminels, conduits par une forte garde et accompagnés de quelques ecclésiastiques qui leur offraient les dernières consolations. Tous s'avançaient d'un pas ferme et d'une contenance assurée. Les bourreaux, armés de fouets ou munis d'un fourneau rempli de braise allumée, montèrent sur le premier échafaud. On y fit monter successivement trente-sept condamnés qui furent l'un après l'autre fouettés, marqués d'un fer ardent et mis ensuite aux fers pour la vie. C'était là le premier acte et il fut fort long.

Un instant après, vingt-deux autres des rebelles furent menés au pied de la potence. Ils étaient nus, à l'exception d'un court caleçon, et ils avaient tous un bonnet de coton blanc sur la tête. Le premier qui fut livré à l'exécuteur monta avec courage à la fatale échelle. Nous apprîmes dans la suite que, s'adressant à ses compagnons dans ce moment suprême, il leur avait dit d'une voix ferme : « regardez-moi bien, mes amis, je vais vous apprendre à mourir ». Le bourreau lui abattit son bonnet sur les yeux et le lança dans l'éternité. Les vingt et un autres furent pendus avec cette même formalité préalable et, en quelques minutes, tous avaient cessé de vivre. Il en restait encore sept. C'étaient les plus coupables, car outre la rébellion à main armée, dont ils étaient auteurs comme les autres, ils avaient débuté dans cet acte

criminel par massacrer leur maître sur une habitation des environs, avec des raffinements de cruauté inouïs. Ils montèrent sur le second échafaud où ils furent, l'un après l'autre, enchaînés dans une espèce de fauteuil. Là, ils eurent d'abord le poing droit coupé d'un coup de hache, puis la tête tranchée avec un large coutelas, car l'odieuse guillotine n'a pas été introduite dans les colonies. Ce supplice de la décapitation est infiniment plus redouté des nègres que celui de la potence qu'ils craignent peu...

A dix heures, toutes ces exécutions étaient terminées. Le plus morne silence avait régné pendant leur durée. Les esclaves qu'on avait fait venir en grand nombre des habitations environnantes, tous les nègres de la ville qu'on avait obligés d'y assister pour les frapper d'effroi par cet exemple d'une justice sévère, demeurèrent dans la plus grande tranquillité et ne firent aucun mouvement de sédition dans le but d'arracher, comme on l'avait craint, leurs camarades au supplice. L'appareil des forces militaires déployées autour d'eux par terre et par mer, leur en avait imposé sans doute. Peut-être aussi n'avaient-ils pas eu les intentions qu'on leur supposait. Après le dénouement de ce drame sanglant, la foule s'écoula en silence et sans tumulte. Tout enfin rentra dans l'ordre accoutumé.

(...) Derrière cette tranquillité apparente, se dissimulait aussi le travail de la Cour prévôtale chargée par Donzelot de juger sans indulgence les crimes d'empoisonnement.

(Extrait : La révolte des esclaves du Carbet (octobre-novembre 1822, Françoise Thésée, p 573-574)

Pour information, le 24 décembre 1823, Donzelot envoyait à son ministre la petite brochure qui circulait « *De la situation des gens de couleur libres aux Antilles françaises* ». L'affaire Bissette commençait....

1831 – un complot d'esclaves (Saint-Pierre)

Le 9 février, des esclaves munis d'armes à feu et de coutelas incendient plusieurs maisons et 11 habitations. Le gouverneur Dupotet proclame l'état de siège et crée une cour prévôtale qui siège pendant six mois à Saint-Pierre. Dès le 5 et 6 février, la potence de la place Bertin fut renversée et sciée.

Le drapeau tricolore avec l'inscription « Liberté ou la mort » fut accroché aux grilles de l'église du Mouillage. Les habitations incendiées le 9 sont : Pécou, Legrand, Périnelle, Larochetière, etc.. et l'habitation domaniale dite de l'Hopital.

Deux meneurs furent dénoncés par le zélateur Monrose dénommé Crochu : Auguste et Chéry, nègres bombottiers. Les condamnés chantant « la parisienne » ont été conduits sur les lieux du supplice, place Bertin : 23 guillotins, tous de l'habitation Dariste.

(Extrait : Un complot d'esclaves, Georges B. Mauvois, , édition Pluriels de psyche – 1999)

Un témoin béké aurait rapporté à la police qu'il a croisé Chéry sur la place Bertin quelques semaines avant l'incendie général ; que celui-ci tenait un livre à la main et qu'il recommandait à ses compagnons d'apprendre à lire en leur tenant ce type de propos : « vous faites bien d'apprendre à lire, on ne sait pas ce qui peut arriver ; un jour nous pourrions être libres et devenir colonel ou général, car aujourd'hui chacun pour soi ».

En filigrane de ces propos tenus par Chéry, on peut lire une ébauche de projet politique qui ne se limite pas à « incendier et piller » la Colonie comme plusieurs de nos sources le répètent à l'envie.... Ne perdons pas de vue que Chéry s'exprime à l'heure où l'indépendance haïtienne se trouve désormais admise et reconnue par la France. Pour les Antilles françaises, ce fait diplomatique revêt une indéniable portée politique (il date de 1825). Ne négligeons pas non plus le mouvement d'émancipation nationale qu'a connu l'Amérique du sud au cours de la décennie précédente. Cette conjoncture globale – qu'il faut bien sûr associer aux événements parisiens de 1830- a pu rendre crédible un projet révolutionnaire visant à la création d'un Etat souverain, doté d'une armée indigène.

(Extrait : Les cahiers D'EGHIN N° 11 « 22 mai 1848 » p 102, un complot d'esclaves à Saint –Pierre, Georges B. Mauvois, édition CRDP Antilles –Guyane, année 1999

Pour information, au lendemain de la « révolte de 1831 » du 8 février, 3 000 esclaves obtinrent progressivement leur libération. Peu après, des droits politiques allant vers l'égalité (24 février 1831) étaient donnés à tous les hommes libres. La décision de cette émancipation massive vient aussi du fait

que la monarchie de juillet a pris une loi (5 mars 1831) facilitant les affranchissements dans toutes ses colonies. On permit aux maîtres de ne pas payer la taxe, ce qui régularisa le sort des « libres de savane ».

Nuit folle

L'Armide parvient en vue de la Martinique au soir du 9 février 1831. C'est un navire marchand provenant de Cherbourg. L'équipage s'affaire aux voiles au terme d'une longue traversée transatlantique. Il fait déjà nuit mais l'Armide est encore à huit lieues du port de Saint-Pierre. Scrutant l'horizon, le capitaine Lelançon – qui commande à bord – peut discerner la masse imposante de la Pelée. Mais pourquoi cette lueur immense au-dessus du port ? Ce ciel embrasé, couleur pourpre ; pourquoi ce brasier rougeâtre en surplomb de la ville ? Le capitaine Lelançon crut un moment que « l'île allait disparaître dans un volcan » ; bientôt, en se rapprochant de la rade, les marins de l'Armide découvrent d'autres scènes qui ne font que raviver leur effroi initial : « Le son lugubre des cloches, les coups redoublés de tambours battant la générale, le bruit de la fusillade, les cris des femmes et des enfants qui embarquaient avec effroi à bord des navires de la rade ». Il fallut porter secours. Saint-Pierre était en feu, secouée par une « révolte des noirs ». La nuit durant, marins, soldats et colons furent sous les armes. Dès six heures du soir, le feu ravageait les environs de la ville, dévastant les champs de canne à sucre sur onze habitations. Un vent d'est violent alimentait l'incendie. Et le brasier consumait les cannes dans un concert de craquements terribles. Vers minuit, les troupes et les marins reçurent un renfort inattendu. Un nouveau navire fit son entrée en rade. A bord de l'Eulalie – commandée par le capitaine Coindet – se trouvaient 40 gendarmes acheminés du Havre : « le premier soin du capitaine Coindet en entendant la fusillade, fut de chercher à débarquer les militaires qui brûlaient de prendre part à l'action. A minuit, des embarcations du stationnaire déposèrent sur la plage les gendarmes de l'Eulalie qui mirent pied à terre pour la première fois à Saint-Pierre, pour se battre au milieu de la nuit ».

(Extrait : Un complot d'esclaves – Georges B. Mauvois, édition Pluriels de psyche – 1999, p 15 et 16)

Nègres effrontés et rebelles

Fort-Royal, le 21 mai 1831

(...) Voici donc le compte-rendu d'une exécution publique à Saint-Pierre :

« L'exécution de 22 de ces condamnés a eu lieu le 19 de ce mois à midi. Avant de sortir de la prison, les condamnés avaient longtemps chanté la parisienne travestie. Les Nègres Bombottiers et de journée ont fait preuve d'une effronterie révoltante en allant au supplice. Nous sommes des victimes de la liberté, criaient-ils. Nous mourrons pour la liberté... Vive la liberté ! Vive la République ! La Couleur nous vengera : vous n'avez plus de chefs. On fera ici comme à Saint-Domingue, etc, etc, etc. Ils ont vociféré contre la police, contre les Commissaires Commandants ; et en interpellant par leurs noms des personnes qui se trouvaient sur leur passage, ils disaient toi scélérat un tel tu es satisfait de nous voir pendre, tu as raison. Si nous eussions réussi, ce serait nous qui ririons de toi... Leurs propos n'ont cessé que lorsqu'ils ont vu trois de leurs camarades exécutés ».

L'exécution a lieu à la place Bertin. De la prison au lieu du supplice, la foule s'était massée sur le passage des condamnés. Et « l'effronterie » que signale le gouverneur ressemble fort à un sacrifice assumé et revendiqué. L'heure n'est plus aux dénégations. Il faut prendre note de ces propos publics, répandus dans toute la ville. Propos qu'un autre témoin rapporte, étant lui aussi sous le coup du scandale :

« Pendant tout le trajet de la prison à la place Bertin, lieu du supplice, ces scélérats, marchant lentement, n'ont pas cessé de proférer des menaces féroces contre les blancs, en excitant les nègres à se révolter, et à les arracher des mains des gendarmes qui les accompagnaient. Il n'est pas de menaces qu'ils n'aient faites à la sûreté future de la Colonie. Quelque funeste que puisse être l'impression que ces excitations aient produites sur l'esprit des nègres, il en est résulté au moins une sorte de compensation au mal, dans l'aveu public qu'on fait ces misérables. Ils disaient aux blancs qu'ils rencontraient : « Tas de scélérats, si nos projets avaient réussi, vous n'auriez pas le plaisir de nous voir aller à l'échafaud. Mais nous n'avons pas fait connaître nos complices : ils sont là parmi vous pour nous venger. Quelques mois encore et votre sang coulera dans les ruisseaux de la ville. La Martinique sera abîmée ».

Les condamnés appelaient à leur secours tous les nègres qu'ils rencontraient : « Lâches », leur répétaient-ils, « c'est pour vous que nous mourrons. Si vous n'étiez pas des poltrons, nous laisseriez-vous traîner à la

mort ? Vengeance et liberté ». Sept d'entre ces brigands sont morts en proférant ces cris. Rappelons le jour du supplice : 19 mai 1831. Aucun des deux témoignages n'insiste sur l'impact de cette manifestation publique sur les diverses composantes de la population pierroutine, mais on peut aisément supposer qu'il fut fort. A propos des suppliciés, l'arrêt de la Cour d'assises nous a transmis leurs noms : Auguste (nègre bombottier), Chery (câpre canotier), William (mulâtre journalier), Cyril (nègre journalier), Adrien (nègre boulanger), Eugène (mulâtre cordonnier), Jean-Baptiste (mulâtre domestique), Eusèbe (nègre de journée bombottier), Sylvain (nègre maçon et charpentier), Betel (mulâtre bombottier), Jean-Louis (commandeur de l'habitation Dariste), Alexandre, Medor, Poupain, Jean Elie, Tarquin, Gratian, Siméon, Garçon, Xavier, Fabien, Sulpice, Hyacinthe (tous nègres esclaves de l'habitation Dariste).

(Extrait : Un complot d'esclaves, Georges B. Mauvois, , édition Pluriels de psyche – 1999, p 88 et 89)

1848

Un monde s'écroule. Pas seulement sous les coups de boutoir de l'insurrection, mais par une série de petits riens qui minent l'autorité des puissants, lesquels ne maîtrisent plus grand-chose. Eroulement, dégringolade... telle est la vision des tenants de l'ordre ancien. Car c'est un monde nouveau qui se construit, celui de la liberté des damnés de la couleur. Au cours des soixante-douze jours qui ébranlèrent la Martinique, Fort Royal devient Fort-de-France, des foules de plus en plus nombreuses se rendent à l'église pour... prendre des nouvelles. Des quêteuses, à la messe, sont choisies dans les trois couleurs : une blanche, une sang-mêlée, une noire ! La « Maison d'éducation des jeunes demoiselles » de Saint-Pierre fait savoir que dorénavant, elle accepte les jeunes mulâtresses. Les passeurs noirs de la rivière du Carbet déclarent ne plus vouloir porter désormais, lors des crues, « la viande » du corps de leurs maîtres blancs. Des groupes de salariés « nègres » discutent de leurs payes avant de travailler, ou exigent que les arriérés soient réglés. Du jamais vu !

(Extrait : 1848 Chronique de l'abolition de l'esclavage, Gilbert Pago, édition Desnel 2006, 4^{ème} de couverture)

Lundi 22 mai 1848

Il est 7 heures lorsque les gendarmes de Saint-Pierre arrivent à l'habitation Léo Duchamp. Ils viennent arrêter l'esclave Romain et le conduire en mackauline pour avoir désobéi en jouant du tambour et pour avoir injurié son maître.

Léo Duchamp a donc tenu parole : il se venge !

Les esclaves de l'habitation tentent de s'opposer à cette arrestation, mais ils ne sont pas assez nombreux. Alors, indignés, ils décident d'accompagner Romain et l'escadron jusqu'à Saint-Pierre. Sur la route, le cortège grossit. Les gendarmes ont de plus en plus de mal à avancer. Vers 8 heures, l'imposant défilé arrive à Saint-Pierre : il s'agit déjà, selon les mots de Dessalle, « d'un grand mouvement populaire, par lequel il a été réveillé ».

La foule hurle sa colère, brandit ses coutelas, ses bâtons, et grossit de minute en minute. Le maire, M. Hervé, s'apprête à faire des sommations pour que force reste à la loi. Mais le flot continu d'esclaves arrivant du Morne Rouge, du Carbet, du Prêcheur rend la foule plus dense, plus agressive et plus déterminée à obtenir la libération immédiate de Romain. L'adjoint au maire, Pory Papy, qui a échoué à éloigner la foule quand elle n'était que de quelques centaines, qui estime injuste la peine infligée à Romain, car ne se justifiant que du point de vue de l'esclavage, qui sent l'affrontement proche et qui se fait insulter et menacer par certains manifestants, ceux-ci ayant même quelques armes à feu, prend la décision de faire libérer Romain.

Romain libéré, la joie explose ! vidés, drapeaux, chants, déferlent dans Saint-Pierre.

Au Prêcheur Huc attend de pied ferme la foule des esclaves prêchotins qui s'était rendue à Saint-Pierre le matin. Il prétend les désarmer à leur retour. Le choc est brutal : chez ces hommes et femmes revenant triomphalement de Saint-Pierre, la troupe fait trois morts, dont une femme et dix blessés. Ce premier groupe d'esclaves en colère reflue sur Saint-Pierre avec ses morts et ses blessés et sur sa route rencontre Sainte Claire Dujon, le beau-fils de Huc. Il est mis à mort. C'est le début de l'insurrection, en cette fin d'après-midi du 22 mai. Tandis qu'au Prêcheur, une véritable bataille rangée oppose alors et pendant toute la nuit les insurgés et les hommes d'Huc retranchés dans plusieurs bâtiments du Prêcheur : la

mairie, le corps de garde, le presbytère, la gendarmerie, à Saint-Pierre, la nouvelle de la première fusillade du Prêcheur et l'arrivée des morts et blessés soulèvent la foule. Du coup, l'insurrection gagne Saint-Pierre ! Il faut en finir ce soir même avec le système esclavagiste. Plusieurs riches blancs cherchent refuge dans les bateaux de la rade. Libres de couleur et esclaves patrouillent pour demander le désarmement des blancs. Dans la maison des Sannois, peu aimés à cause de leur dureté avec les esclaves et les libres de couleur, il y a le père Desabayes, celui qui avait dirigé la répression contre les libres de couleur lors de l'affaire de la Grand-Anse. Non seulement ils refusent de se laisser désarmer mais de plus, ils font feu sur les manifestants et tuent l'un d'entre eux, Michaud. Dès lors la maison est incendiée avec ses occupants, et une partie de la ville de Saint-Pierre est en feu. Le gouverneur Rostoland, alerté à Fort-de-France, arrive dans la nuit. Il ne met pied à terre qu'en acceptant les conditions des insurgés. Il se préoccupe de faire cesser les pillages et de maîtriser l'incendie. Mais il est assailli de toutes parts.

On lui demande de décréter sur-le-champ l'abolition de l'esclavage !

(Extrait : 1848 Chronique de l'abolition de l'esclavage, Gilbert Pago, édition Desnel 2006, p 118)

Et en Guadeloupe aussi...

C'est en vertu des droits naturels que la « *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* » entraîne la première abolition de l'esclavage au monde : celle de la Guadeloupe (4 février 1794). Le décret n'est pas appliqué partout, notamment à la Réunion et à la Martinique.

En 1802, Bonaparte rétablit l'esclavage. Des officiers noirs, entrés dans l'armée après l'abolition, se révoltent. Le premier consul envoie 4 000 hommes sous la direction du Général Richepance.

Louis Delgrès, libre de couleur, devient le chef des insurgés. Vaincus, ses 300 compagnons et lui-même se suicident à l'explosif au Matouba, le 28 mai 1802, (explosion de l'habitation d'Anglemont) fidèles à leur devise « *vivre libre ou mourir* ». La guerre de la Guadeloupe en mai 1802 aura fait plus de 4 000 victimes.

*Bibliographie : L'épopée Delgrès, la Guadeloupe sous la révolution française – Germain Saint-Ruf
Mai 1802, la guerre de la Guadeloupe – René Belenus*

LES GOUVERNEURS
du XVII^{ème} siècle à l'abolition de l'esclavage

Cette liste n'est pas exhaustive : elle ne cite que les noms des gouverneurs en fonction
durant les périodes abordées dans ce recueil

En Martinique

Charles de Courbon Comte de Blénac	1677 à 1696
Nicolas de Cabaret	1709 à 1711
Charles Hyacinthe de Hou Marquis de Viomenil	1789 à 1790
William Keppel	1796 à 1802 (sous occupation anglaise)
François Xavier Donzelot	1818 à 1826
Jean Henri Joseph Dupotet	1830 à 1834
Claude Rostoland	Mars 1848 à juin 1848 Proclame l'abolition de l'esclavage en Martinique le 22 mai 1848

En Guadeloupe

Marie Jean-François Laryle	1845 à 1848 Proclame l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe le 27 mai 1848
----------------------------	--

LEXIQUE

- **Abolitionniste** : personne qui lutte pour faire établir des lois pour supprimer les traitements ou coutumes qui réduisent une catégorie d'individus en êtres inférieurs. C'est aussi celui qui a une opinion défavorable au maintien de l'esclavage
 - **Animisme** : croyance, conception de l'esprit qui laisse supposer que tous les êtres ou choses de l'univers sont dotés d'une âme.
 - **Anti-esclavagiste** : personne qui s'oppose à l'esclavage et qui refuse d'accepter son prochain comme entité inférieure.
 - **Colon** : émigré qui s'est installé dans un pays dont il a pris possession au détriment des autochtones qu'il exploite
 - **Colonie** : pays, région, dans lesquels le colon s'est installé au bénéfice de sa métropole à laquelle il demeure lié par des liens économiques et politiques
 - **Commandeur** : le commandeur se trouve sur l'Habitation il est le subalterne de l'économiste qui est lui-même celui du gérant. Le commandeur est présent dans les champs de canne pour s'assurer que le travail est bien mené. Il doit rendre compte à l'économiste.
 - **Conseil supérieur** : institué en octobre 1664, le Conseil supérieur (appelé par la suite Conseil souverain) constituait la juridiction de dernier ressort pour la Martinique. Ses membres étaient désignés par le Gouverneur.
 - **Cour prévôtale** : La cour prévôtale fut créée par ordonnance locale du 12 août 1822 comme une juridiction spéciale chargée de la répression des crimes d'empoisonnement. Son activité reflète la vague d'affolement qui envahit la Martinique sous la Restauration face aux risques de révoltes serviles. La cour prévôtale fut supprimée par ordonnance du gouverneur du 28 février 1827, sur ordre du ministère.
 - **Coutumière** : une chose habituelle, établie par la coutume
 - **Dialecte** : ensemble de langues considérées comme inférieures par rapport à une langue dominante. Ce sont des parlers qui présentent entre eux des particularités communes.
 - **Epave** (esclave réputé épave) : Il pouvait arriver qu'un propriétaire d'esclaves (Petit Blanc, libre de couleur ou une veuve) meurt sans avoir d'héritier et laisse un ou quelques esclaves. L'Etat colonial se chargeait alors de reprendre ces esclaves pour en faire un esclave de la colonie. Beaucoup de ces esclaves en particulier pour leurs maîtresses veuves âgées vivaient déjà en semi liberté car ils allaient se faire employer ailleurs et ramenaient à leurs maîtresses une part de leur salaire et aussi des soins attentionnés.
 - **Ethnie** : groupement humain qui possède une structure familiale économique et sociale homogène et dont l'unité repose sur une communauté de langue de culture et de conscience de groupe.
 - **Libres de savane (liberté de savane)** : les esclaves « libres de savane » n'étaient plus rattachés de près ou de loin à un ancien propriétaire. Gens jouissant de la liberté de fait depuis plus ou moins longtemps. Non régularisés faute d'autorisation ou de moyens financiers de la part du maître qui devait payer une taxe.
 - **Mackauline** : Le ministre Mackau par sa loi de juillet 1845, interdisant de fouetter les esclaves, a aussi refusé que les esclaves continuent à être emprisonnés sur les « habitations ». Il exigea qu'ils et elles soient emmenés en prison à la mairie. Les maîtres par colère et par dérision appelèrent ces geôles des mackaulines.
 - **Mânes** : âmes des morts considérées comme des divinités, aïeux considérés comme vivant dans l'au-delà
 - **Marron/marronnage** : un nègre (négresse) marron est un homme (une femme) qui s'est échappé-e de l'Habitation. Marronner signifie s'enfuir : il vient du mot espagnol maròn qui signifie s'échapper. Le marronnage c'est l'action de marronner
 - **Milice** : Troupe constituée par les hommes libres et sous l'autorité des maîtres les plus riches, venant aider à renforcer l'armée régulière. Durant l'esclavage elle aidait à maintenir l'ordre établi, à poursuivre les marrons, à contrecarrer les révoltes des petits Blancs et à s'opposer aux invasions étrangères (Hollandais et Anglais).
 - **Pécule** : Ensemble de biens économisés par l'esclave, avec l'autorisation de son maître, pour racheter sa liberté. Petit capital acquis peu à peu.
 - **Subjectivation** : attitude de quelqu'un qui juge d'après ses seules options personnelles
- **XVIIe siècle** = 17^{ème} - **XVIIIe siècle** = 18^{ème} - **XIXe siècle** = 19^{ème}

Éléments de bibliographie

- ARZALIER Francis** - *Les chemins d'une liberté, esclavage et abolitions* Francis - Dix thèmes documentés pour aborder les réalités de l'esclavage dans les colonies françaises, du XVIIe au XIXe siècle CRDP Académie de Versailles)
- CHAULEAU Liliane** – *La voix des esclaves*, édition l'Harmattan, 2012
- DEBBASH Yvon**, *Les Associations serviles à la Martinique au XIXe siècle*
- DEBIEN Gabriel**, *Les esclaves aux Antilles françaises – 17^{ème} -18^{ème} siècle*, réédition Société d'histoire de la Guadeloupe, Société d'histoire de la Martinique, 2000
- DELEPINE Edouard**, *22 mai 1848*, Fort- de -France, CRDP, 1989,
- DELEPINE Edouard**, *Dix semaines qui ébranlèrent la Martinique – 25 mars-4 juin 1848*, édition Servedit, Maisonneuve & Larose, 1999
- EADIE Emile**, *Eléments d'Histoire des Habitations de la Martinique du XVIIe au XXe siècle*, Fort-de-France, CRDP, coll. Patrimoine ressources, 2007
- ELISABETH Léo**, *L'Abolition de l'Esclavage*, Annales des Antilles n°5, Fort-de-France, 1983.
- ENTIOPE Gabriel**, *Nègres, danse et résistance – La Caraïbe du XVIIème au XIXème siècle – Recherches et documents d'Amérique latine – Divers Amérique latine – édition l'Harmattan, 1996*
- GRAVATT Patricia**, *L'église et l'esclavage*, Patricia Gravatt, édition L'Harmattan, 2003
- LARCHER Silyane**, *L'autre citoyen*, édition Armand Colin, collection le temps des idées, 2014
- LEOTIN Marie Hélène**, *Martinique 1848*, Apal, Fort-de-France, 1998.
- LETI Geneviève**, *L'Abolition de l'Esclavage*, Fort-de-France, CRDP, 1998.
- MAUVOIS Georges Bernard**, *Un complot d'esclaves*, édition Pluriels de psyche – 1999
- NICOLAS Armand**, *Histoire de la Martinique – tome 1 – édition l'Harmattan, 1997*
- NICOLAS Armand**, *La révolution antiesclavagiste de Mai 1848 à la Martinique*, 3^{ème} édition, 1978
- PAGO Gilbert**, *1848, chronique d'une abolition de l'esclavage*, édition Desnel, mai 2006
- PEYTRAUD Lucien**, *L'esclavage avant 1789*, Emile Désormeaux éditeur, 1973
- ROSEMAIN Jacqueline**, *La musique dans la société antillaise – 1635-1902*, édition l'Harmattan 1990
- THESEE Françoise**, *Le général Donzelot à la Martinique*, Karthala, 1997.
- THESEE Françoise**, *Les Ibos de l'Amélie. Destinée d'une cargaison de traite clandestine à la Martinique (1822-1838) – éditions caribéennes, 1986.*
- TRANI Lionel**, *Le marronnage urbain en Martinique (1802-1809) : une micro histoire*, Bulletin des doctorants et jeunes chercheurs du Centre d'histoire du XIXe siècle, 2015

Si les textes des historiens tels Gabriel Debien et Lucien Peytraud - parus il y a plus de 40 ans - ont contribué à une plus grande connaissance du système esclavagiste, il faut prendre en compte le fait que désormais le travail des historiens du continent africain et des Antilles complète et interroge les pistes de ces auteurs

(Précisions du Comité Ti Jo Mauvois)

OUVRAGES COLLECTIFS

- **REGENT Frédéric, GONFIER Gilda, MAILLARD Bruno**- *Libres et sans fers*, édition Fayard histoire, 2015
- **AMANT-JOACHIM J., LANDI E., LETI G.**, *Histoire de l'esclavage à la Martinique (livret d'exercices)*, Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, 1999,
- **APHGM** (Association des Professeurs d'Histoire et Géographie de Martinique, *Bulletin* spécial 22 Mai ; Fort-de-France, 1982

SITES INTERNET

- <http://les.abolitions.culture.fr/resister-et-survivre/resistance-au-quotidien/le-systeme-esclavagiste.html>, production Archives nationales d'outre-mer)

France Antilles du 21 mai 2014 : interview de Catherine Plantin

LES RESISTANCES DES ESCLAVES DANS LA LITTERATURE

Les sources principales pour étudier les formes de résistances au système esclavagiste aux Antilles, du 17^{ème} siècle à l'abolition sont les travaux des historiens et scientifiques. Cependant plusieurs écrivains, à travers leurs écrits, leurs romans, traitent de cette question essentielle.

Même si aucune question ne sera posée sur les textes de littérature, pour votre plaisir, nous vous invitons à en découvrir quelques-uns :

- BRIVAL Roland**, *la montagne d'ébène*, éditions Lattes, 1984
- CHAMOISEAU Patrick**, *l'esclave vieil homme et le molosse*, éditions Gallimard, 1997.
- CONFIANT Raphaël**, *Nègre marron*, éditions Ecriture, 2006.
- GLISSANT Edouard**, *le quatrième siècle*, éditions du Seuil, 1964.
- HEARN Lafcadio**, *Youma*, éditions idem, 2012.
- NOSSIN Emmanuel**, *le rêve du Mansfeny*, éditions Exbrayat, 2010.
- PLACOLY Vincent**, *Frères volcans*, éditions la Brèche, 1983.
- SCHWARZ-BART André et Simone** *l'ancêtre en solitude*, éditions du Seuil, 2015.
- SCHWARZ-BART André**, *la mulâtresse solitude*, éditions du Seuil, 1972.